



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2009

Nombre de Conseillers Municipaux : 35

Ont assisté à la séance sous la présidence de Monsieur BRILLAULT, maire, M. CHARLET, M. CROUZAT, Mme ALQUIER, M. SOLEILLE, Mme GIARD, Mme LE MÉNÉ, Melle LANNOY (à partir de 21h25), M. LAFONT, M. GUERTS, Mme PROTIN, Mme THOMAS, M. GENOUVILLE, M. DOGNIN, Mme GUY-COQUILLE, Mme de PINS, Mme QUONIAM, Mme LEDOYEN, M. DEVALLOIS, Mme CLEMENT, M. PESANT, M. BROUSSEAU, M. FIALEK BIRLES (à partir de 21h15), M. CARLOZ, Mme REMILLY, Mme DURAND SMET, M. MEUNIER, Mme WELSING, M. PERRET, Mme PARENT, Mme BRUNEL, M. LE BARS.

Secrétaire de séance : Mme LEDOYEN.

Absents excusés : Melle LANNOY (jusqu'à 21h25), Mme BILGER, M. FIALEK BIRLES (jusqu'à 21h15), Mme REVOL, M. LEMAUR.

Ont donné pouvoir :

Mme BILGER	à	M. CHARLET
Mme REVOL	à	M. CARLOZ
M. LEMAUR	à	Mme REMILLY

### **EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOSURVEILLANCE URBAINE – SUBVENTION DU FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CONVENTION**

#### **LE CONSEIL,**

**CONSIDERANT** l'intérêt d'assurer la protection contre la délinquance sur les voies privées et la prévention de la violence chez les jeunes par un dispositif de vidéosurveillance urbaine renforcé,

**VU** le courrier du 28 août 2009 par lequel, madame la préfète décide d'allouer au projet présenté par la ville une subvention de 50 000 € dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) de l'année 2009, pour la vidéo protection du collège et du lycée professionnel,

**APRES** avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés de la commission des finances en date du 17 novembre 2009,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de M. le Maire, rapporteur,

**APRES** en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention d'attribution de subvention à signer avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (L'ACSE), gestionnaire du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) permettant d'allouer une subvention de 50 000 € à la ville au titre de la vidéo protection des abords du collège et du lycée professionnel,

**DIT** que la réalisation de ce projet sur 2010 sera actée par un avenant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces documents.

**ADOPTÉ par 31 voix « POUR » :** Monsieur BRILLAULT, maire, M. CHARLET et son pouvoir, M. CROUZAT, Mme ALQUIER, M. SOLEILLE, Mme GIARD, Mme LE MÉNÉ, Melle LANNOY, M. LAFONT, M. GUERTS, Mme PROTIN, Mme THOMAS, M. GENOUVILLE, M. DOGNIN, Mme GUY-COQUILLE, Mme de PINS, Mme QUONIAM, Mme LEDOYEN, M. DEVALLOIS, Mme CLEMENT, M. PESANT, M. BROUSSEAU, M. FIALEK BIRLES, M. CARLOZ et son pouvoir, Mme REMILLY et son pouvoir, M. PERRET, Mme PARENT, M. LE BARS.

**2 voix « CONTRE » :** M. MEUNIER, Mme WELSING

**2 abstentions :** Mme DURAND SMET, Mme BRUNEL

Fait et délibéré en séance, le 26 novembre 2009  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Philippe BRILLAULT



*Sous la surveillance et la responsabilité du Maire,  
Monsieur Gilles LEFEVRE, directeur général des services  
Agissant par délégation en date du 27/03/2008  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,  
Transmis en Préfecture, le 27/11/09  
Publié ou notifié, le 27/11/09  
Fait au Chesnay, le 27/11/09*